République Française COMMUNE de Chazemais

Réunion du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation: 27/03/2023

Ont participé: Le Maire, Christophe LECLERC; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta; Les conseillers et conseillères: DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien / formant la majorité des membres en exercice. Excusé: JAMET Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°23/2023

Demande de subvention départementale - Réhabilitation Maison du garde

VU la volonté municipale d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancienne maison du garde et de la grange annexe en bar-épicerie associative et tiers lieux, bâtiments et esplanade situés aux abords de l'église Saint-Denis, monument historique inscrit du XIIème siècle, au cœur du bourg du village ;

VU la volonté municipale de valoriser son territoire, redynamiser son centre bourg et protéger son patrimoine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme la programmation d'une partie des travaux sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif;

Le montage financier est en cours et une première estimation du projet s'élève à 336 000 euros HT.

Sollicite le Conseil Départemental de l'Allier, pour l'obtention d'un accord de commencement de travaux 2023 et de subventionnement partiel des travaux H.T, au titre du dispositif d'aide au bâti.

Une recherche de 80% au total de subventionnement public est en cours. La Région s'est engagée dans le cadre de son Contrat Région 2023-2026 à subventionner l'opération à hauteur de 40%. L'Etat va être sollicité parallèlement, au titre de la D.E.T.R. Le solde sera autofinancé ou financé par un recours à l'emprunt.

ADOPTE à l'unanimité la délibération de ce jour (11 voix pour)

Pour copie conforme. CHAZEMAIS, le 4 avril 2023 Le Maire, **M. LECLERC Christophe**